

## ALERTEZ

Signalez aux forces de l'ordre toute **présence suspecte** ou **situation inhabituelle** près de votre domicile (voiture, piéton, démarcheurs non identifiés).



Afin de **renforcer la vigilance** dans votre quartier et **diminuer les risques de cambriolages**, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne.

Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins.

Contactez votre maire, pivot du dispositif.

## SI VOUS ÊTES VICTIME

- **N'intervenez jamais personnellement**, mais signalez rapidement les faits aux forces de l'ordre.
  - **Ne touchez à rien**, ne rangez pas, ne nettoyez pas.
  - **Dressez la liste de ce qui vous a été dérobé.**
  - **Déposez plainte** auprès du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie compétente sur le lieu de votre domicile.
  - **Faites opposition**
    - chèque : **0892 683 208**
    - carte bancaire : **0892 705 705**
- .....
- Vol d'un téléphone portable**
- Faites bloquer la ligne en contactant votre opérateur :
- 1 munissez-vous du numéro **IMEI** de l'appareil ; tapez **\*#06#** sur le clavier ou coffret d'emballage ;
  - 2 déposez plainte.
- .....
- Déclarez le vol à votre assurance en joignant à votre déclaration le récépissé du dépôt de plainte, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de deux jours ouvrés.

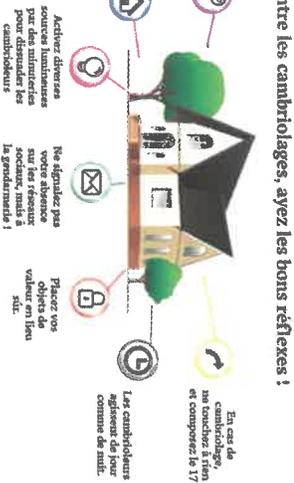
Votre brigade de gendarmerie ou commissariat de police :

Adresse : .....

.....

Téléphone : .....

Mail : .....



Ne pas jeter sur la voie publique. SDG 17-40072 - 270 000

# CONSEILS DE PRÉVENTION

Préfecture de la Seine-Maritime



## LUTTE CONTRE LES SEIGES CAMBRIOLAGES ET LES VOLS VÉHICULAIRES AUX LIÉS

